

# Directive Cadre Européenne sur l'Eau

## District Rhône et Côtiers Méditerranéens – Territoire Fos Berre Marseille Toulon

### 1. Présentation générale

Ce territoire couvre l'étang de Berre et son bassin versant ainsi que l'ensemble des petits bassins côtiers jusqu'au fleuve Gapeau. La partie littorale s'étend du Golfe de Fos à la Presqu'île de Giens.

### 2. Les pressions sur le territoire Fos Berre Marseille Toulon

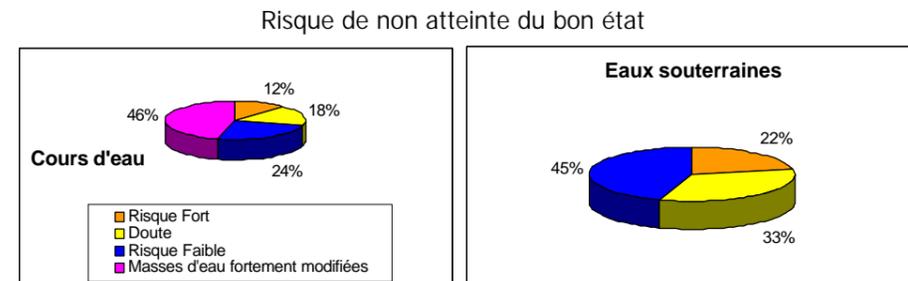
Ce secteur se caractérise par son très fort développement économique, urbain et industriel (complexe pétrolier Fos Berre, deux métropoles régionales Marseille et Toulon). L'agriculture est également présente localement dans certains secteurs (maraîchage dans la plaine de Berre, horticulture sur Hyères, viticulture). Le tourisme est, par ailleurs, très important sur le littoral depuis les calanques de Marseille jusqu'à la baie d'Hyères.

Les pressions urbaines et industrielles se traduisent par des impacts notables sur la qualité des eaux dus à leurs rejets (à mentionner le cas particulier des rejets d'eaux douces dans l'étang de Berre par EDF qui déséquilibrent le fonctionnement écologique de l'étang) mais également par l'augmentation des besoins en eau. Les canaux de transport d'eau ont permis d'alimenter des secteurs déficitaires mais le recours aux prélèvements dans les ressources locales est fréquent, il est particulièrement pénalisant pour le milieu en période d'étiage estival, notamment dans le département du Var, où la demande liée au flux touristique est importante.

Par ailleurs, l'aménagement de ce territoire très occupé a conduit à la réalisation d'infrastructures (urbaines, routières, portuaires...) et d'ouvrages de protection contre les crues qui modifient profondément le fonctionnement physique des milieux.

### 3. Les risques d'écart aux objectifs environnementaux

Pour les eaux douces :



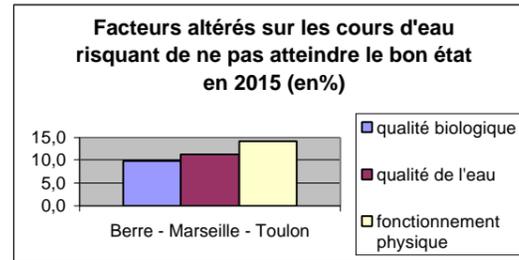
Les pressions d'origines urbaines et industrielles ont un impact notable sur la qualité des milieux. Comparés à l'ensemble du District Rhône et Côtiers Méditerranéens, le pourcentage de masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état pour des problèmes de qualité, ainsi que le pourcentage de masses d'eau pré-identifiées comme fortement modifiées dans leur fonctionnement hydromorphologique, sont plus élevés sur le territoire Fos, Berre, Marseille Toulon et littoral, ce qui illustre l'impact important des pressions qui s'y exercent.

L'assainissement collectif est en passe d'être réglé pour ce qui concerne la mise aux normes européennes. La question se pose toutefois de la capacité des cours d'eau méditerranéens à recevoir sans dommages les rejets, même correctement épurés, des stations d'épuration en période d'étiage. Ainsi, malgré les progrès réalisés, l'impact sur la qualité biologique des milieux risque encore d'être important en 2015.

Les atteintes aux eaux souterraines concernent majoritairement leur qualité. La pollution diffuse liée à l'activité agricole est particulièrement remarquable dans la nappe souterraine des alluvions de l'Arc de Berre et de l'Huveaune et celle d'Hyères.

Mais les pressions les plus fréquentes et les plus impactantes, car peu réversibles, sont liées aux aménagements (endiguements, protections contre

l'érosion...), à l'occupation du lit et des berges ainsi qu'aux ouvrages transversaux (prélèvements) qui induisent des perturbations physiques et biologiques (rupture des continuités amont aval) sur les milieux aquatiques et sur lesquels les interventions d'ici 2015 seront rares.



#### Pour les eaux de transition

Le système étang de Berre constitué de trois masses d'eau dites « de transition », à savoir, le Grand Etang, l'étang de Vaïne et l'étang de Bolmon. Le Grand étang et l'étang de Vaïne présentent un doute sur l'atteinte du bon état écologique. Seul, l'étang de Bolmon malgré un état écologique aujourd'hui fortement dégradé a été qualifié, compte tenu des travaux de restauration actuels et à venir, en risque faible.

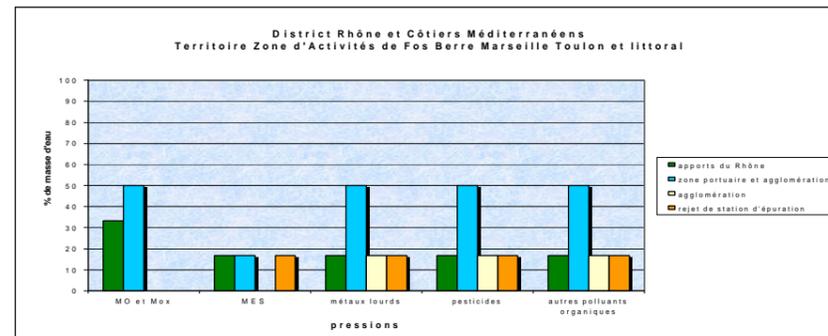
Les deux autres masses d'eau présentent **des atteintes à l'hydromorphologie** dont l'impact sur l'état écologique n'est pas bien évalué, et bien souvent **une altération significative et durable de la qualité chimique des sédiments** avec notamment des concentrations élevées en métaux lourds, pesticides et autres polluants organiques.

La méthodologie visant à définir les masses d'eau fortement modifiées (MEFM) pour les eaux de transition n'étant pas totalement arrêtée, il a été convenu de pré-identifier, l'étang de Vaïne et le grand étang comme masses d'eau fortement modifiées afin de traduire les interrogations qui se posent sur ce secteur quand à sa capacité d'atteindre un bon état écologique dans les délais fixés par la Directive.

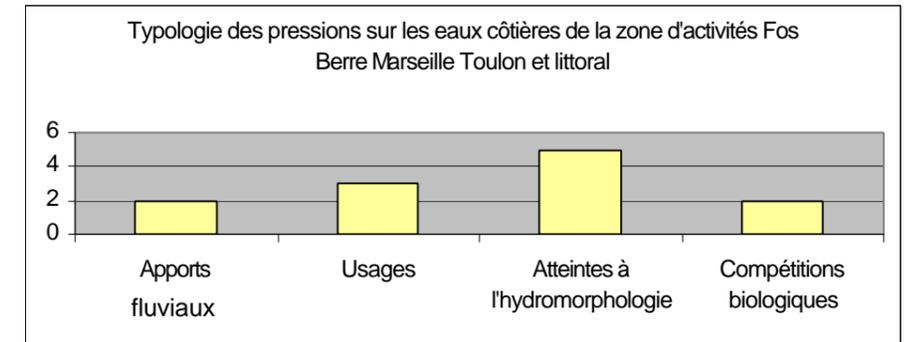
#### Pour les eaux côtières

On dénombre 11 masses d'eau côtières sur ce territoire qui s'étend du Golfe de Fos à la Presqu'île de Giens. Sur ces 11 masses d'eau, 5 présentent un risque « faible » de ne pas atteindre le bon état fixé par la Directive (l'une d'elle est cependant classée en fortement modifiée mais l'impact reste localisé), 3 un «doute» et 3 un risque «fort».

Les masses d'eau à risque fort concernent la zone industrialo-portuaire du Golfe de Fos et les grosses agglomérations avec la petite rade de Marseille et la rade de Toulon. Les deux secteurs en doute sont la grande rade de Marseille et la zone marine sous influence directe du rejet de l'agglomération de Marseille.



Pour la moitié des zones risquant de ne pas atteindre le bon état, les principales sources de polluants sont les zones portuaires et d'agglomérations. Métaux lourds, pesticides et polluants organiques sont les plus présents.



L'analyse des pressions s'exerçant sur les masses d'eau à risque fort de ne pas atteindre le bon état ou en doute, met en évidence l'impact notable, sur les eaux côtières, des aménagements littoraux et des usages maritimes. Concernant les aménagements il s'agit essentiellement des espaces gagnés sur la mer et de l'artificialisation du trait de côte. Ainsi, on compte quatre masses d'eau côtières classées « fortement modifiées » sur ce secteur. Le golfe de Fos, petite rade de Marseille et rade de Toulon présentent une caractérisation avérée, celle de la « grande rade de Marseille » est à confirmer. Plus de 80% des masses d'eau sont concernées par une modification de l'hydromorphologie.

Quant aux compétitions biologiques, elles sont liées à la présence d'espèces invasives.

### 4. Les questions importantes mises en évidence sur ce territoire

**L'eau et l'aménagement du territoire indissociables.** La pression est grandissante sur ce territoire et se traduit par l'augmentation des prélèvements sur la ressource, des rejets polluants, des usages et des aménagements. Ainsi se pose la question de comment concilier développement urbain, industriel et touristique avec bon état écologique des milieux. Où se situe la demande sociale en matière de développement, en matière d'environnement ? Incite-elle à préserver un bon état écologique ? comment créer des passerelles entre les politiques de l'eau et celles de l'aménagement du territoire (notamment d'urbanisme). Sur le littoral plus spécifiquement, l'augmentation des usages (plaisance, plongée, pêche...) doit devenir compatible avec le bon état des eaux côtières.

**Les crues et les inondations :** la problématique posée est liée à l'augmentation de la pression démographique sur ce territoire qui engendre une demande croissante d'espaces et un plus grand besoin de se protéger contre les crues avec pour conséquence l'artificialisation des milieux. L'enjeu est donc de se protéger contre les risques d'inondation en préservant le bon état écologique des milieux, de mettre en œuvre une gestion des champs d'inondation qui devienne un facteur de réussite pour l'atteinte du bon état et de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes tout en respectant l'objectif de bon état écologique.

**La restauration physique des milieux aquatiques** est nécessaire sur les cours d'eau et sur le littoral où les besoins liés aux activités humaines et à l'urbanisation ont conduit à dégrader fortement les milieux aquatiques dont le bon fonctionnement nécessite la libre circulation des espèces, le transit des sédiments, la connexion avec les autres milieux... Ainsi, comment concilier restauration physique et développement ? La restauration physique des milieux peut aider à atteindre le bon état écologique mais aussi, à préserver les nappes alluviales, à gérer les inondations, à améliorer la qualité des eaux. Sur ce territoire, se pose également la question de la gestion de l'érosion du littoral et sa compatibilité avec le bon état écologique. Elle se pose également dans les basses vallées des cours d'eau où la compétition avec le développement urbain conduit à fixer artificiellement les lits souvent au détriment de la qualité écologique de ces espaces parfois également au détriment de la sécurité.